6

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

21 09 93

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: J.F./ 2044090 / Dossier 704

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
GESTION DES MAISON DE REPOS POUR PERSONNES AGEES

Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Code Référence : 823211U35C1

Etablissement : INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES
RUE DE LA FONTAINE,4
1000 BRUXELLES

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

4/04

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

0 Communauté française — 0 Libre - confessionnel
● Provincial et comunal — 0 — non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES
adresse complète : (Matricule : 2.044.090)
Palais du Midi - 4, rue de la Fontaine
n° de matricule : 1000 Bruxelles - Tél. 511.03.93
n° de téléphone :

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 82 32 11 U35 C 1 (3)

Gestion administrative et financière (gestion des maisons de repos pour personnes âgées

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1 pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

0 (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré : inférieur (1) supérieur (1)

● (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : sociale

0 (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie :

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de 0 pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 1 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES
(Matricule : 2.044.090)
Palais du Midi - 4, rue de la Fontaine
1000 Bruxelles - Tél. 511.03.93

ANNEXE 1 / FINALITES DE L'U.F.

1) Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2) Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

3) Plus particulièrement, Cette U.F. répond au point C de l'article 3 de l'Arrêté du 20/12/90 de l'Exécutif de la Communauté française concernant la direction des maisons de repos (texte ci-annexé).

Cette U.F. éclairera les participants sur les bases d'une saine gestion administrative et financière d'une maison de repos.

ANNEXE 2 / CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Les participants doivent répondre aux critères fixés par l'article 2 de l'Arrêté du 20/12/90 de l'Exécutif de la Communauté française concernant la direction des maisons de repos, à savoir être porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur de plein exercice de type court ou de type long.

Les porteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur pourront être admis à condition de justifier en outre une expérience professionnelle de 5 ans dans le secteur des maisons de repos (et de soins) ou dans les milieux hospitaliers.

INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES
(Matricule : 2.044.090)
Palais du Midi - 4, rue de la Fontaine
1000 Bruxelles - Tél. 511.03.93

ANNEXE 4 / PROGRAMME DES COURS

Cours n°1 : Gestion administrative, comptable et financière (45h)

Ce cours donnera aux participants les "savoirs" nécessaires pour la gestion régulière de leur institution.

Il leur permettra également d'acquérir des "savoir-faire" pour l'utilisation de logiciels propres à la gestion.

1) Gestion administrative.

Les participants seront capables:
a) de gérer (ou de contrôler) la gestion du secrétariat
b) d'organiser les plannings administratifs.

2) Gestion financière et comptable.

Les participants
- connaîtront les obligations légales en la matière
- sauront tenir la gestion des comptes individuels, des comptes extérieurs (INAMI, para-médicaux)
- sauront établir:
  - les facturations
  - les bilans
  - les comptes d'exploitation
- auront acquis les "savoirs" nécessaires pour comprendre la gestion financière:
  - budget et gestion prévisionnelle
  - trésorerie
  - financement et emprunt
  - analyse des frais fixes et variables
  - seuil de rentabilité
  - calcul du prix de revient
  - calcul du prix de la journée

Cours n°2 : Gestion des ressources humaines (20h)

Les participants seront capables:
- d'organiser le travail du personnel:
  - planning des horaires et des congés
  - remplacement du personnel statutaire
  - utilisation du personnel temporaire
- de gérer les conflits de personnes;
- de créer un esprit de travail et de susciter la dynamique du personnel;
- de communiquer efficacement les décisions;
- d'étudier les postes de travail.

ANNEXE 5 / FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'Unité de formation , les participants sauront reconnaître et utiliser les principaux outils pour intégrer les techniques de gestion dans la direction stratégique et prévisionnelle de leur institution.

Grâce au cours n°1, ils seront capables de résoudre des cas concrets de gestion administrative, financière et comptable, tels qu'ils peuvent se présenter dans la gestion quotidienne de la maison de repos.

Grâce au cours n°2, ils sauront développer une stratégie de ressources humaines.

ANNEXE 6 / PROFIL DES CHARGES DE COURS

Les cours seront assurés par des experts.

Ils auront une expérience professionnelle soit dans la direction d'une petite ou moyenne entreprise , soit dans la responsabilité des ressources humaines d'une grande entreprise ou d'un service public (cours 1 et 2), soit dans la responsabilité comptable et administrative (cours n°1).